



DECISION N° 4104 /D/ MINSANTE/SG/ DEP/CEPS-BID/STGC/PRESYNATS/sgn DU

07/01/2025

PORTANT ANNULATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
N° D13-410/ASMI/MINSANTE/DEP/CEPS-BID/ STGC/sgn DU 31/12/2024 POUR LE  
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA FORMATION DE 200 JOURNALISTES  
ET HOMMES DE MÉDIAS POUR LA PROMOTION DU DON DE SANG DANS LE  
CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME NATIONAL  
DE TRANSFUSION SANGUINE (PRESYNATS)

### LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Vu la Constitution ;  
Vu Les Accords des financements entre le Gouvernement du Cameroun et la Banque Islamique de Développement dans le secteur santé (2CM096/097/098 du 10 Septembre 2017 pour le Projet de Renforcement du Système National de Transfusion Sanguine (PRESYNATS))  
Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances Publiques ;  
Vu la Loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la Loi N°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025  
Vu le Décret N°2013/093 du 03 Avril 2013 portant organisation du Ministère de la santé Publique ;  
Vu le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;  
Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret N° 2019/001 du 4 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu Le Décret N° 2019/002 du 4 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu L'Appel à Manifestation d'Intérêt N° D13-410/ASMI/MINSANTE/DEP/CEPS-BID/ STGC/sgn du 31/12/2024 pour le recrutement d'un consultant Individuel pour la formation de 200 journalistes et hommes de médias pour la promotion du don de sang  
Vu L'Avis de non-objection de la Banque Islamique de Développement (BIsD) N° RHA/2609/2025 du 26 Septembre 2025 portant sur l'annulation de la procédure

### DECIDE

Article 1 : Est déclaré infructueux, l'Appel à Manifestation d'Intérêt N° D13-410/ASMI/MINSANTE/DEP/CEPS-BID/ STGC/sgn du 31/12/2024 pour le recrutement d'un consultant pour la formation de 200 journalistes et hommes de médias pour la promotion du don de sang.

Article 2 : l'Appel à Manifestation d'Intérêt sera révisé, conformément aux procédures de passation des marchés selon les directives de la Banque Islamique de Développement (BIsD).

Article 3 : Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et le Coordonnateur National de la Cellule d'Exécution des Projets Santé financés par la Banque Islamique de Développement (CEPS-BID) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, puis publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera.

Copie :

- MINMAP ;
- DEP/MINSANTE
- ARMP ;



*Dr. Moussa Mbelle*